



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 13 NOVEMBRE 2017**

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusée :	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2017
2. Ouverture d'un crédit complémentaire relatif au remplacement de collecteurs à la route de la Louvière (3ème étape)
3. Approbation du budget 2018
4. Informations de la Mairie
5. Propositions individuelles et questions

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h. Il excuse l'absence de Mme Velati Thiriet.

**1. Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2017**

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal par 7 oui et 1 abstention.

Remerciements sont faits à son auteur.

## **2. Ouverture d'un crédit complémentaire relatif au remplacement de collecteurs à la route de la Louvière (3ème étape)**

**M. le Maire** rappelle que cette délibération a été annoncée lors de la séance de septembre et que ses raisons d'être ont été expliquées alors.

Aucune question n'étant posée, **M. le Maire** lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité :

1. D'accorder un crédit complémentaire de **5'230.20 F** pour couvrir le dépassement, après le décompte final, du crédit de **1'235'000.- F** en vue de remplacement de collecteurs, sous la route de la Louvière;
2. De financer ce crédit d'investissement complémentaire par les fonds propres de la commune et d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 27 octobre 2014.

## **3. Approbation du budget 2018**

**M. le Maire** annonce que le budget présenté par Mme Radice le 30 octobre n'a pas subi de modifications. Depuis, M. Loup a demandé des précisions à Mme Radice et il confirme qu'il a reçu toutes les explications nécessaires.

Aucune question n'étant posée, **M. le Maire** lit les projets de délibération et les soumet au vote.

### **a. Budget de fonctionnement 2018**

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité :

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de **3'343'039.-F** aux charges et de **3'350'798.- F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **7'759.- F**, présumés.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à **41 centimes**.
3. D'inscrire au budget de fonctionnement 2018, poste 012-300 (indemnités maire et adjoints), la somme de **84'000.- F**.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

### **b. Taxe professionnelle communale minimum**

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité :

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à **30.- F**.

### **c. Taux de dégrèvement**

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité :

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à **50 %**.

### **d. Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité :

1. D'ouvrir au Maire un crédit de **54'300.- F** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462

"subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2019.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

La commune peut activer ce fonds en sa faveur lorsque de nouveaux logements sont créés sur son territoire, même si ce sont des investisseurs privés qui les ont construits. Ce sera le cas pour les immeubles neufs en face du Domaine de La Louvière et du ch. des Cordonnières.

#### **4. Informations de la Mairie**

Aucune information à communiquer.

#### **5. Propositions individuelles et questions**

**M. Coppo** était absent lors de la précédente séance, mais comme il est cité dans le procès-verbal, il souhaite s'exprimer et rappeler la chronologie des événements.

Le 17 octobre, la commission des finances, sans son président, s'est réunie et a examiné le projet de budget 2018 présenté par Mme Radice, la fiduciaire et l'Exécutif. Tout s'est bien passé et, à la fin, M. Beusoleil et lui-même ont annoncé qu'ils seraient absents lors de la séance de présentation au Conseil municipal. Un membre de l'Exécutif lui a répondu que ce serait alors Mme Radice qui présenterait le budget. Le lendemain, M. Coppo a envoyé un mail à M. Romand pour lui résumer la séance et lui donner aussi cette information. **M. Coppo** assure qu'il n'était pas de son intention de causer un gros embarras et que la situation qui en est résulté est issue d'un malentendu. Il remercie Mme Radice pour sa présentation imprévue.

**M. Beusoleil** tient également à faire deux remarques :

- il est difficile de faire conjuguer les agendas professionnels avec ceux de la mairie et il s'est excusé à l'avance sur ses absences aux séances du Conseil.
- Pages 107-106 du procès-verbal du 30.10.17. Il déplore l'interprétation qui a été faite du mail, dont le contenu est retranscrit. La commission des finances posait deux questions avant de se prononcer sur la demande faite par M. Broquard. Cependant, la seule réponse reçue jusqu'à présent a été le retrait de M. Mugny dans le dossier du développement villageois.

**M. le Maire** rétorque qu'il n'a pas répondu puisque M. Mugny avait pris sa décision. Il la regrette car il appréciait son appui lors des discussions aux COPIL, COPRO et avec les représentants de l'Etat, sa faculté d'analyse et son expérience. Maintenant, le travail est différent et Mme Spinedi a été intégrée au COPIL.

Différentes opinions et remarques s'en suivent à ce propos et sur l'avancement du PLQ. Elles sont résumées ci-dessous par personne.

#### **M. Mugny**

- parmi les raisons qui ont motivé sa décision figurent le fait que la commission des finances semblait douter que les intérêts de la Commune soient réellement défendus et que deux de ses membres pensaient qu'il y avait un conflit d'intérêts, sentiments exposés à M. Broquard qui les lui a rapportés. Cela confortait son impression, peut-être erronée, qu'il y avait de la défiance envers lui, exprimée aussi par des propos durs lors des séances du développement villageois.
- il relève que la remarque sur l'inégalité de traitement entre les adjoints n'était pas justifiée, le sujet ayant été discuté au préalable en séance d'Exécutif.
- pour la prochaine étape du processus (négociations sur le loyer du DDP, la dérogation sur le nombre de parkings, etc), il est possible que M. le Maire lui demande de l'appuyer à nouveau. Si

le Conseil municipal est d'accord et si le rapport de confiance est rétabli, il est ouvert à la discussion.

#### **M. Beusoleil**

- spécifie que la commission des finances n'a pas pris de décision sur la demande d'indemnités supplémentaires et qu'elle a posé ses questions à la suite des dépassements de budget prévus pour le PLQ, montants finalement revus à la baisse. Ce n'est pas le montant de l'indemnité qui posait problème, mais l'interrogation sur la nécessité d'avoir autant de personnes représentant la commune (les architectes conseils, le maire, un adjoint).

- regrette de n'avoir pas reçu les réponses aux questions posées et doute que M. Mugny puisse revenir dans ce dossier tant que le sentiment de méfiance est encore présent.

- rappelle que l'appel à des coopératives participatives pour ce projet est un choix de la Commune et que les ateliers qui sont organisés ont justement pour but que toutes les opinions s'expriment et que les bonnes questions soient soulevées.

- pense qu'il faut d'abord aller jusqu'au bout du PLQ. Il est surtout inquiet des énormes investissements qui sont en jeu et veut surtout que les autorités soient attentives à ce qu'ils ne soient pas reportés de façon détournée ou non à la charge de la Commune. Le parking souterrain et la mobilité sont des enjeux très élevés qui ne doivent pas être transférés sur les comptes publics ou revus à la baisse pour des raisons budgétaires. Si cela devait être le cas suite à l'étude de la mobilité douce, il faudra alors s'y opposer fermement.

#### **M. Romand**

- maintient son opinion sur le conflit d'intérêts de M. Mugny.

- demande quand les questions délicates seront abordées dans une séance du Conseil municipal (rues, parkings, mobilité douce).

#### **Mme Spinedi**

- précise que dans le PLQ, le nombre de places de parking sera conforme aux normes légales et donc au nombre désiré par la Commune, mais c'est lors de la demande de l'autorisation de construire qu'une dérogation à la baisse peut être formulée. C'est alors que la Commune devra être particulièrement attentive, car la commission est opposée à cette diminution.

- assure que lors des ateliers participatifs, tous les souhaits, même parfois irréalistes, sont exprimés et estime que c'est une bonne chose. Le rôle des architectes est ensuite de trier ces idées, de les intégrer éventuellement si elles ne dénaturent pas l'esprit du projet initial.

#### **M. Coppo**

- propose que le Conseil municipal prenne une décision claire sur le sujet des parkings qui puisse être communiquée aux coopératives et qui puisse donner une direction précise de la volonté de la Commune.

#### **M. Thorens**

- souligne aussi que les idées émises lors des ateliers participatifs montrent que les futurs habitants n'ont pas conscience de la réalité de la vie à Presinge et s'inquiète de ce que cela pourrait engendrer comme nouvelles charges à la collectivité.

#### **M. Rodrigues da Guerra**

- abonde dans ce sens et insiste pour que déjà au COPIL les représentants communaux fassent attention à ce que les souhaits particuliers des coopératives ne soient pas payés en fin de compte par les deniers publics.

**M. le Maire** prend note de toutes ces remarques et complète avec les informations suivantes :

- la commission de l'aménagement et lui-même n'ont vu la première version du plan du PLQ et de son règlement que lors de la séance du 9 octobre et il n'a pas trouvé judicieux de mettre ce

sujet à l'ordre du jour du Conseil municipal du 30 octobre, déjà chargé par la présentation du budget 2018.

- les remarques de la commission et celles des coopératives seront discutées à la séance du 17 novembre de la commission de l'aménagement, qui déterminera aussi un échéancier.
- un point sera mis à l'ordre du jour de la séance de décembre pour discuter de cette proposition, des sujets sensibles et définir la ligne de conduite du Conseil municipal.
- il rappelle qu'une résolution devra d'abord être adoptée par le CM, puis, lorsque l'enquête technique sera close, une délibération approuvant le PLQ définitif devra être votée. La demande de l'autorisation de construire sera déposée par les bénéficiaires du DDP. La Commune devra alors avoir fixé sa stratégie.

Tout le monde s'étant exprimé sur ce sujet, **M. le Maire** laisse la parole pour d'autres objets.

**M. Loup** signale que le rapport d'activités 2015-2016 du GIPE est publié et qu'il le transmettra par voie électronique à toutes les personnes qui lui en feront la demande. Il mentionne encore que le taux d'occupation pour Presinge est en baisse, mais qu'il a été déconseillé à M. Broquard de faire une demande de diminution provisoire de la participation communale, trop compliquée à réaliser administrativement. Dans l'attente d'une nouvelle hausse des besoins presingeois, les places non occupées sont louées aux autres communes.

**M. Durafour** annonce que la décoration des sapins de Noël se fera le weekend du 25-26 novembre et fait appel à des volontaires qui seront contactés ensuite par Mme Velati Thiriet dès son retour de vacances.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h05.

La secrétaire :